

Village

Arrêté municipal

Tel que mentionné dans plusieurs lettres du Bureau du village, un arrêté de construction a été adopté par le Conseil du village. L'arrêté inclut **toutes** structures permanentes qui sont de nouvelles constructions, démantées ou démolies. Dans chacun des cas un permis est **nécessaire**. Chris Letendre est notre inspecteur et Il est très connaissant et obligeant. Si vous avez des questions communiquez avec le Bureau du village ou avec Chris. Chris est aussi un agent d'autorité et il est disponible pour nous aider. Puisque l'arrêté est assez nouveau nous apprenons toujours à ce sujet. Pour vous familiariser avec le nouveau règlement visitez www.zenonpark.com

C'est la responsabilité des propriétaires de se conformer aux règlements et de se procurer les permis nécessaires. Les clôtures ne sont pas affectées par ce nouveau règlement mais c'est la responsabilité du propriétaire de s'assurer que toutes structures sont érigées sur **leur** propriété. Le village n'a pas d'arrêté pour la répartition en zone puisque le Conseil a conclu que cela est trop coûteux et trop rigide. Tel que mentionné, l'arrêté de construction a été mis en place pour la protection des citoyens et pour encourager des changements positifs afin d'encourager le développement qui augmentera la valeur des propriétés de tous et chacun, ici à Zenon Park.

Chiens

Il y a un bon nombre de plaintes dernièrement concernant les chiens. Nous voulons faire un rappel à tous les propriétaires d'être responsables pour leurs animaux. Ils ne doivent pas courir librement, japper sans arrêt et laisser leurs excréments sur les propriétés avoisinantes. Certains voisins disent ne pas pouvoir s'asseoir dehors ou travailler dans leurs jardins sans que les chiens jappent sans arrêter. Tous devraient se sentir confortables chez eux. Le Bureau du village ne veut pas devoir imposer des amendes pour ces infractions mais si nous n'en avons pas le choix nous devons le faire. Un rappel que tout animal de compagnie doit être enregistré au village chaque année. Pour plus d'information à ce sujet svp vérifier le site web.

Élections

N'oubliez pas qu'il y aura une élection pour un poste vacant au conseil du village. L'élection est le 2 sept (9h00-20h00) au bureau du village.

Notez bien! Il y a eu un changement depuis la dernière élection : Chaque électeur devra produire une pièce d'identification avec photos ou deux pièces d'identification faisant preuve de son identité et de son adresse résidentielle. Le nouveau règlement est imposé par la province et non-négociable. Le personnel électoral ne peut laisser voter aucune personne qui ne produit pas d'identification même si la personne est connue personnellement. Afin de respecter le personnel électoral ne les placez pas dans une situation embarrassante; ils veulent tout simplement bien faire leur travail.

Il y a aussi eu des plaintes que des gens se promènent autour du village avec des voitures récréatives tel que motocyclettes, ATVs etc. Nous vous demandons d'utiliser ces véhicules pour vous rendre de point A à point B. Si vous voulez simplement vous promener faites-le hors du village. Il est interdit de se promener sur des propriétés privées et cela inclut la cours d'école. Notez bien qu'un casque est nécessaire en tout temps.

Nous faisons des efforts pour garder le site web à jour avec les nouvelles de la communauté. Si vous avez des commentaires ou des suggestions laissez-nous savoir. www.zenonpark.com